Mandaté par AFNOR Certification
pour la marque NF

CERTIFICAT

FENETRES PVC
COULISSANTES

Coulissant NYMPHEA

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF220-EP5 en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société **C2R**
53 AVENUE DE PARIS – BP 42
FR-47800 MIRAMONT DE GUYENNE

Usine de **FR-47800 MIRAMONT DE GUYENNE**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 1183-63-62 du 16 novembre 1996
Décision d'extension n° 4888-63-62 du 20 mars 2017
Cette décision annule et remplace la décision n° 4336-63-62 du 05 juin 2012

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf
pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

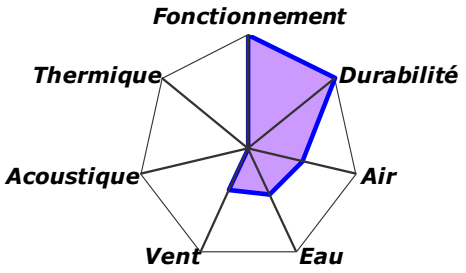

Conformité au DTA :
- **Rehau, Rehau S717**

Classement A*E*V* certifié :
- **A*2 E*4B V*A2**

Performances minimales

Performances maximales pouvant être atteintes

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :

63-62	NF FENETRES PVC	CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED **A*2 E*4B V*A2**

Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondants (CSTB) :

Laurent DOFFIN
Aymeric BABIN

Tél. : 01 64 68 84 45
Fax : 01 64 68 85 36
E-mail : NF220@cstb.fr

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

ACCRÉDITATION N° 5-0010 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 63 - 62

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

1.1 Profilés

Conformes à ceux définis dans le Document Technique d'Application (DTA) :

- Rehau, Rehau S717.

1.2 Vitrages isolants certifiés

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

1.3 Quincaillerie

- Crémones: FERCO,
- Organes de translation (chariots) : FERCO.

1.4 Renforts

Selon les dispositions prévues par le fabricant.

2. MARQUE NF

2.1 Fenêtres sans allège

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la **méthode A** de l'essai d'étanchéité à l'eau et/ou la **classe 3** pour l'essai de résistance au vent ne sont pas requises.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENETRES CERTIFIEES POUR UN CLASSEMENT

A*2 E*4B V*A2

à 2 vantaux 2 rails

Coulissants

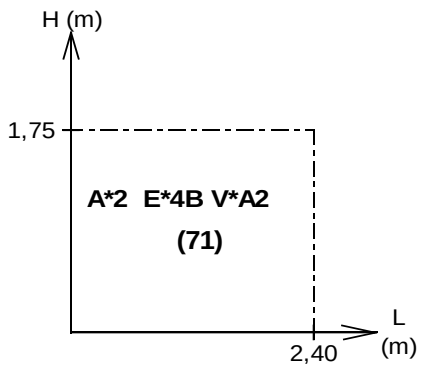

Montants centraux 2 x 557090

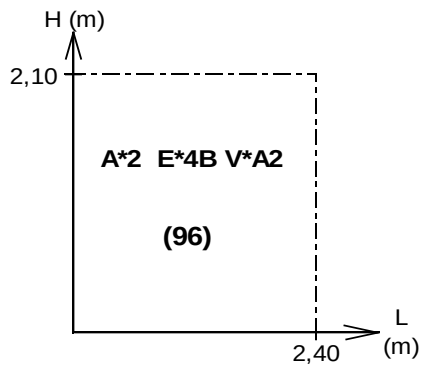

Montants centraux 2 x 557140

Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur des nœuds centraux

Ces performances certifiées peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base